

L'amortissement variable

Description

L'amortissement variable se réalise en unités d'œuvre. En effet, il ne s'utilise pas pour amortir les immobilisations, dont la durée de vie est enregistrée en période. Lié à l'utilisation de l'actif, il sert à traduire son usure réelle avec exactitude. Le [dirigeant d'entreprise](#) se doit de savoir lire un tableau d'amortissement variable. L'idéal serait qu'il sache même procéder au calcul de ce dernier.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Qu'est-ce que l'amortissement variable ?

C'est une **méthode d'amortissement des actifs** qui est autorisée en comptabilité. Elle permet de mieux tenir compte de la réalité économique en veillant à adapter le montant de l'[amortissement](#) suivant l'utilisation de l'actif, contrairement à l'amortissement linéaire.

Définition

Il s'agit d'une méthode d'amortissement qui consiste à effectuer le calcul de la perte de valeur d'un bien selon ses conditions d'exploitation. Elle est **adaptée seulement aux immobilisations permettant un prévisionnel précis**.

Bon à savoir : étant la méthode de référence, elle est privilégiée par le [plan comptable général](#).

L'amortissement par unités d'œuvre : le synonyme

Appelée aussi **amortissement par unités d'œuvre**, cette méthode s'utilise seulement quand il est possible d'estimer avec précision le total des unités d'œuvre d'une immobilisation durant toute la durée de vie de cette dernière.

Bon à savoir : l'amortissement non linéaire peut être intéressant en début d'activité parce qu'il permet d'éviter de trop grever les résultats des premiers exercices comptables. En effet, ceux-ci sont souvent fragiles.

Les autres types d'amortissement

D'autres types d'amortissement sont autorisés en comptabilité. Le comptable **choisit la méthode selon la nature et l'utilisation du bien**. Il a le choix entre le mode :

- Linéaire ;
- Dégressif ;
- Exceptionnel.

À noter : le choix de la méthode comptable a un effet sur le montant de la charge comptabilisée dans les comptes d'une entreprise. Il a un véritable impact sur le résultat fiscal et comptable de cette dernière.

L'amortissement linéaire et l'[amortissement dégressif](#) sont basés sur la durée d'utilisation des biens. Ce sont les **méthodes traditionnelles** que l'on utilise pour les amortir. L'amortissement variable, lui, se base sur les quantités produites.

Bon à savoir : l'amortissement linéaire est la méthode la plus adaptée aux professionnels libéraux.

Le premier type d'amortissement répartit la diminution de la valeur par annuité durant toute la durée de vie de l'immobilisation. Quant au second, il est surtout **utilisé pour amortir un bien de manière rapide**. Il faut noter que certaines opérations ne sont pas amortissables. C'est par exemple le cas de :

- L'achat d'un fonds de commerce ou d'un terrain ;
- Le versement d'un [droit au bail](#).

Bon à savoir : ce sont les méthodes les plus couramment utilisées par les entrepreneurs. Et l'amortissement linéaire est le plus facile à appliquer.

Et comme l'indique son nom, l'**amortissement exceptionnel** est accordé sous certaines conditions par le fisc, à la demande de l'entreprise. Le dispositif concerne les nouvelles technologies et les investissements en matière agricole. Il convient de préciser qu'il est différent du suramortissement, qui correspond à une mesure fiscale autorisant une déduction supplémentaire de 40 % du prix de revient de certains biens.

L'[amortissement exceptionnel](#) se distingue du [suramortissement](#). En effet, ce dernier correspond à une mesure fiscale donnant à une entreprise l'autorisation de déduire 40 % du prix de revient de certains biens en complément de l'amortissement comptable.

Bon à savoir : il est conseillé de solliciter le service d'un prestataire spécialisé pour savoir s'il est possible de réaliser un amortissement exceptionnel. Si c'est le cas, le professionnel pourra se charger lui-même d'en effectuer la demande auprès de l'administration fiscale.

En quoi consiste l'amortissement variable ?

Ce type d'amortissement **consiste à amortir le bien suivant l'unité d'œuvre que ce dernier consomme**. Pour un véhicule de [société](#), il s'effectuera par exemple en calculant une dotation aux amortissements en fonction du nombre de kilomètres réalisés pour chaque exercice.

Quelles sont les étapes du calcul de cet amortissement ?

Le **calcul de l'amortissement variable** s'effectue en quelques étapes. La première consiste à déterminer la nature de l'unité d'œuvre ou UO. Avant de calculer l'annuité d'amortissement, il sera nécessaire d'identifier le nombre d'UO consommées.

Déterminer la nature de l'unité d'œuvre

Cette étape consiste à identifier la nature de l'unité d'œuvre **pour chaque bien amorti**. Il faudra que celle-ci reflète le rythme de consommation des avantages économiques que l'entreprise attend qu'il s'agisse d'une unité :

- Quantitative (nombre de pièces produites) ;
- De mesure (kilomètre ou mètre) ;
- De temps (nombre d'heures d'utilisation).

Déterminer le nombre d'unités d'œuvre consommées

La seconde étape, elle, consiste à **planifier le rythme de consommation des avantages économiques**, en déterminant le nombre d'unités d'œuvre consommées. Elle s'effectue au titre de chaque [exercice comptable](#).

Calculer l'annuité d'amortissement variable

Les informations obtenues permettent de calculer l'annuité d'amortissement variable. En effet, l'entrepreneur peut appliquer la formule suivante pour effectuer le calcul :

Base amortissable X Unités d'œuvre consommées/nombre d'UO total
--

Bon à savoir : le cas échéant, la base amortissable doit prendre en compte la valeur résiduelle.

Exemple de ce calcul

Si l'entreprise acquiert une machine en début d'année à 50 000 euros HT, elle l'utilisera durant 5 ans et produira 50 000 pièces avec le rythme suivant :

- 5 000 en 1^{re} année ;
- 5 000 en 2^e année ;
- 10 000 en 3^e année ;
- 15 000 en 4^e année ;
- 15 000 en 5^e année.

L'amortissement variable est-il fiscalement légal ?

L'amortissement par unités d'œuvre est fiscalement **légal dans des cas bien précis**. Il s'applique uniquement aux moules particulièrement destinées à l'exécution d'un marché spécifique ou conçues spécialement pour la fabrication d'un produit. De plus, les biens à amortir doivent permettre un prévisionnel. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le [chef d'entreprise](#) se trouvera dans l'obligation d'opter pour un autre type d'amortissement.

Dans le cadre de l'amortissement variable, il devra par ailleurs **appliquer des retraitements fiscaux**. Si celui-ci est inférieur à l'amortissement linéaire, il sera tenu de comptabiliser un amortissement dérogatoire. En cas contraire, il faudra effectuer la réintégration d'une quote-part d'amortissements excédentaires.

Comment se présente un tableau d'amortissement variable ?

Comme l'indique son nom, **le plan d'amortissement variable comprend des informations variables**, parmi lesquelles on peut citer l'exercice (date de début et date de fin) et les retraitements extra-comptables (réintégration ou bien déduction). L'annuité d'amortissement et la date d'acquisition du bien en font partie également. Dans la liste figure encore le montant :

- Des amortissements dérogatoires (réintégration ou bien dotation) ;
- De l'amortissement minimal (calcul suivant le mode linéaire).

Ci-dessous un tableau récapitulatif si l'on applique l'exemple cité précédemment. Il donne la possibilité de voir de manière claire le **détail des amortissements** que le dirigeant d'entreprise a pratiqués tous les ans.

Exercices	Amortissements	Détails du calcul
1	5 000	$50\,000 \times 5\,000 / 50\,000$
2	5 000	$50\,000 \times 5\,000 / 50\,000$
3	10 000	$50\,000 \times 10\,000 / 50\,000$
4	15 000	$50\,000 \times 15\,000 / 50\,000$
5	15 000	$50\,000 \times 15\,000 / 50\,000$

Lorsque l'entrepreneur effectue les **régularisations fiscales**, il obtient le tableau ci-dessous, qui comprend :

- L'exercice comptable ;
- Les amortissements variables, linéaires et dérogatoires ;
- Les retraitements extra-comptables ;
- Les amortissements déduits.

Exercice	Amortissements variables	Amortissements linéaires	Amortissements exceptionnels	Retraitements Extra-comptables	Amortissements déduits
1	5 000	10 000	5 000	0	10 000
2	5 000	10 000	5 000	0	20 000
3	10 000	10 000	0	0	30 000

4	15 000	10 000	(5 000)	0	40
5	15 000	10 000	(5 000)	0	50

FAQ

Pourquoi doit-on amortir les biens de l'entreprise ?

L'amortissement a pour principal objectif de sortir les biens immobilisés du patrimoine de l'entreprise en payant moins d'argent. Il est d'usage de le présenter dans un tableau récapitulatif. Ce dernier va permettre au dirigeant de la société de suivre de manière plus simple leur perte de valeur, leur dépréciation, dans le temps.

Quelles sont les principales méthodes d'amortissement de biens ?

Il s'agit de l'amortissement dégressif et de l'amortissement linéaire. Ce dernier correspond au régime de droit commun. L'amortissement dérogatoire, lui, est réservé à certaines catégories de biens (immobilisation ayant une durée d'utilisation de trois ans minimum). Optionnel, il offre la possibilité d'amortir d'importantes sommes de manière rapide et favorise les investissements. Les deux méthodes sont fiscalement admises.

Comment savoir si l'on doit opter pour l'amortissement linéaire ou l'amortissement dégressif ?

L'amortissement linéaire ou constant est à privilégier sur une longue durée pour faire progresser le résultat de l'entreprise. Par ailleurs, le dirigeant a le choix d'opter pour l'amortissement dérogatoire ou dégressif quand il a trop d'impôts à payer et qu'il souhaite en régler le moins possible.